

Séance ouverte à 10h04.

Pour rappel, les élections municipales ont eu lieu le dimanche 15 mars 2026, cette séance est dédiée à l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Monsieur Alain FAVRAUD, Maire sortant étant aussi le Doyen de l'assemblée, il va donc présider la séance.

Il constate oralement qu'il y a :

- 15 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Didier CHARPENTIER, Béthy LECOEUR, Gérard BÂCLE, Sophie GRANGER, Kévin BERTIN, Muriel DEPIERREFIXE, François FAVRAUD, Nadine DECOUTY, Jean-Philippe BUCHET, Aurélie WAMBRE, Sylvain DUBEST, Christine BESSE et Adrien REBAI.
- aucun absent

Secrétaire de la séance : Gérard BÂCLE élu à l'unanimité.

- Election du Maire

- Monsieur Alain FAVRAUD, Doyen de l'assemblée rappelle les modalités d'élection du Maire au sein des conseillers municipaux nouvellement installés. Il s'agit d'une élection au scrutin secret à la majorité absolue sur 2 tours, puis à la majorité relative s'il y a nécessité d'un 3^{ème} tour.

Il fait un appel à candidature et constate sa propre candidature à l'élection du Maire. Pas d'autre proposition. Il invite donc chaque conseiller municipal à passer au vote à bulletin secret.

Les assesseurs désignés (les 2 élus les plus jeunes de l'assemblée) procèdent au dépouillement et le Doyen constate 15 votants, 0 nuls et 0 blancs. La majorité absolue est fixée à 8 voix.

Monsieur Alain FAVRAUD ayant obtenu 15 voix, il est proclamé Maire.

- Fixation du nombre d'Adjoints

- Le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire sans que celui-ci excède 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal pour Saint Martin de Jussac étant 15, le calcul aboutit au nombre de « 4 ». Il est donc proposé de créer 4 postes d'adjoint.

Le conseil municipal DECIDE de créer 4 postes d'adjoint.

VOTE = POUR à l'UNANIMITÉ

- Election des Adjoints

- Le Maire rappelle les modalités d'élection des Adjoints au sein des conseillers municipaux. Il s'agit d'une élection au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel sur 2 tours, puis à la majorité relative s'il y a nécessité d'un 3^{ème} tour.

Il fait un appel à candidature et présente une liste candidate, celle menée par Eléonore BEAUBREUIL. Pas d'autre proposition.

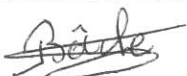
Il invite donc chaque conseiller municipal à passer au vote à bulletin secret.

Les assesseurs désignés (les 2 élus les plus jeunes de l'assemblée) procèdent au dépouillement et il est constaté 15 votants, 0 nuls et 0 blancs. La majorité absolue est fixée à 8 voix.

La liste menée par Eléonore BEAUBREUIL ayant obtenu 15 voix, soit la majorité absolue, ont été proclamés adjoint au Maire : Madame Eléonore BEAUBREUIL (1^{er} Adjoint), Monsieur Didier CHARPENTIER (2^{ème} Adjoint), Madame Nadine DECOUTY (3^{ème} Adjoint) et Monsieur Gérard BÂCLE (4^{ème} Adjoint).

La séance est levée à 10h32.

Le secrétaire de séance,



Gérard BÂCLE



Le Maire,



Alain FAVRAUD

Approuvé à l'unanimité des membres présents en conseil municipal
du 10/04/2026.